

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre V. De la Conquete des Francs. Chapitre Vi. Des Goths, des
Bourguignons & des Francs.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

& qu'un (1) Roi ne pût même pour la Dot de sa Fille en faire part aux Etrangers sans le consentement des autres Rois. La Monarchie avoit son alûre par des ressorts qu'il falloit toujours remonter.

LIVRE
TREN-
TIÈME.

Chap. V.
§ VI.

CHAPITRE V.

De la Conquête des Francs.

IL n'est pas vrai que les Francs, entrant dans la Gaule, aient occupé toutes les Terres du Païs pour en faire des Fiefs. Quelques gens ont pensé ainsi, parce qu'ils ont vu sur la fin de la seconde Race presque toutes les Terres devenues des Fiefs, des Arrière-Fiefs ou des dépendances de l'un ou de l'autre; mais cela a eu des causes particulières qu'on expliquera dans la suite.

La conséquence qu'on en voudroit tirer, que les Barbares firent un Règlement général pour établir par-tout la Servitude de la Glèbe, n'est pas moins fautive que le principe. Si dans un tems où les Fiefs étoient amovibles, toutes les Terres du Royaume avoient été des Fiefs ou des dépendances des Fiefs, & tous les Hommes du Royaume des Vassaux ou des Serfs qui dépendoient d'eux: comme celui qui a les Biens a toujours aussi la Puissance, le Roi qui auroit disposé continuellement des Fiefs, c'est-à-dire de l'unique propriété, auroit eu une Puissance aussi arbitraire que celle du Sultan l'est en Turquie; ce qui renverse toute l'Histoire.

CHAPITRE VI.

Des Goths, des Bourguignons & des Francs.

LEs Gaules furent envahies par les Nations Germaniques. Les Wisigoths occupèrent la Narbonoise & presque tout le Midi; les Bourguignons s'établirent dans la Partie qui regarde l'Orient, & les Francs conquièrent à-peu-près le reste.

Il ne faut pas douter que ces Barbares n'aient conservé dans leurs Conquêtes, les Mœurs, les Inclinations & les Usages qu'ils avoient dans leur Païs, parce qu'une Nation ne change pas dans un instant de manière de penser & d'agir. Ces Peuples dans la Germanie cultivoient peu les Terres. Il paroît par Tacite & César qu'ils s'appliquoient beaucoup à la Vie Pastorale: aussi les dispositions des Codes des Loix des Barbares, roulent-elles presque toutes sur les Troupeaux. Roricon, qui écrivoit l'Histoire chez les Francs, étoit Pasteur.

(1) Voy. Grégoire de Tours Liv. 6, sur le Mariage de la Fille de Chilpéric. Childéric lui envoie des Ambassadeurs pour lui dire, qu'il n'ait point donner des Villes du Royaume de son Père à sa Fille, ni de ses Trésors, ni des Seafs, ni des Chevaux, ni des Cavaliers, ni des Arclages de Bœufs, &c.

C H A-

